

# RESOLUTION DU GROUPE PDC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

### Exposé des motifs

Depuis la nuit des temps, un sillon dû à l'érosion s'est créé entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy. Les générations qui nous ont précédés ont d'ailleurs fréquemment utilisé ce sillon pour y organiser leur guerre des boutons, tout en étant de la même église et de la même commune.

Actuellement, même si les transports publics se développent sur les axes principaux de la commune, aucun d'entre eux n'est à même d'assurer une liaison efficace entre les deux Lancy. A pied ou à vélo, il faut reconnaître que la différence de niveau ne facilite pas les choses et décourage bon nombre d'entre nous.

Le tram a été rétabli au Grand-Lancy et le sera dès décembre de cette année au Petit-Lancy. Ces nouvelles infrastructures ne permettent cependant pas de relier ces deux quartiers.

En complément à la volonté du DCTI de repenser l'aménagement du pont de Lancy en essayant de favoriser la mobilité douce sur cet ouvrage d'art, nous souhaiterions que tout l'aménagement entre la place du 1<sup>er</sup> Août et le carrefour route de Chancy / route du Pont-Butin soit repensé et aménagé dans un esprit de voie centrale (qui pourrait s'appeler voie de Lancy) de liaison entre nos deux villages. Sur cet axe devrait pouvoir évoluer tout type de mobilité (transports publics, transports privés, deux roues et piétons) dans la meilleure harmonie, tout en mettant en œuvre pour le piéton un mode de déplacement original et créatif. Cela peut aller du tapis roulant au téléphérique voir au télésiège, avec arrêt au Pré-Monnard pour la bibliothèque par exemple.

Notre groupe propose donc qu'il soit procédé à l'étude d'une infrastructure originale, mettant les piétons en sécurité et leur procurant l'envie de traverser cet obstacle naturel que constitue le sillon de l'Aire.

En cas d'accord du Conseil municipal, un petit groupe de travail pourrait être constitué en vue de l'établissement d'un cahier des charges. Chaque groupe politique sera représenté dans ce groupe de travail dont l'un des premiers buts sera de définir le meilleur moyen mécanique pour faciliter les déplacements piétonniers. L'énergie pourrait très bien être produite par du solaire ou autre.

RESOLUTION : le Conseil municipal DECIDE de constituer un groupe de travail, composé d'un représentant de chaque parti politique, des Conseillers administratifs en charge de l'aménagement et des travaux et d'un représentant du service des travaux et constructions. Ce groupe sera chargé d'établir un cahier des charges et de choisir les membres du jury et en vue de l'organisation d'un concours d'idées en vue de la réalisation d'une voie de liaison entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy, comportant entre autres un mode de transport mécanique pour les piétons.

Pour le groupe PDC, Yves FAVRE

*La résolution est renvoyée en Commission de l'aménagement du territoire par 31 oui, soit à l'unanimité.*